



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Ministère des Infrastructures, des Transports  
Terrestres et du Désenclavement



## **Avis d'Appel d'Offres**

**AGEROUTE SENEGAL**

### **AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION D'UNE AMBULANCE MEDICALISEE DANS LE CADRE DU PROJET PROBASE (POSTE DE SANTE DE OUROUR)**

**N° D/1399/F**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « Le Soleil » du 20 décembre 2018.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, des Transports Terrestres et du Désenclavement a obtenu de la Banque Islamique de Développement (BID) et du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA) des fonds dans le cadre du projet d'aménagement de 52 km de routes rurales avec la technologie PROBASE dans les régions de Diourbel, Thiès et Kaolack, afin de financer les infrastructures connexes et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition d'une ambulance médicalisée pour le nouveau poste de santé de Ourour.
3. L'AGEROUTE sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir une ambulance médicalisée.
4. La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction Général de l'AGEROUTE sise à **la rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar. Téléphone : +221 33 869 07 51 Fax : +221 33 864 63 50, E-mail : ageroute@ageroute.sn**  
Horaires : 8 heures à 17 heures
6. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - Capacité financière : avoir un minimum de chiffre d'affaires annuel moyen de cinquante millions (50 000 000) F CFA des trois derniers exercices ;

- Expérience : avoir réalisé au moins deux (2) prestations de même nature, de même taille et d'envergure équivalente au cours des trois (3) dernières années à compter de 2016 justifiées par des attestations de service fait dûment signées par les bénéficiaires d'un montant minimum de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE sise à **la rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar. Tél. : +221 33 869 07 51 - Fax : +221 33 864 63 50, Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn)** contre un paiement en espèce non remboursable de **cinquante mille (50 000) F CFA** par versement au compte n° **SN153 01301 301090002540** ouvert au nom de l'AGEROUTE SENEGAL auprès de la banque UBA sise à la route des Almadies à Dakar.

Un exemplaire du DAO est disponible pour être consulté sur place.

Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction Générale de l'AGEROUTE sise à **la rue David Diop x Rue F, Fann Résidence – Dakar. Téléphone : +221 33 869 07 51 Fax : +221 33 864 63 50 - Email : [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn) [mldiop@ageroute.sn](mailto:mldiop@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; [asall@ageroute.sn](mailto:asall@ageroute.sn) ; [isall@ageroute.sn](mailto:isall@ageroute.sn)** au plus tard le **3 décembre 2019 à 10 h 30 mn**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après :

Adresse : Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal sise à Fann Résidence Rue David Diop X Rue F à la salle de réunion Gabriel TINE le **3 décembre 2019 à 10 h 30 mn**.

8. Le soumissionnaire joindra à sa soumission, une garantie de soumission d'un montant de **cinq Cent Mille (500 000) FCFA** avec un délai de validité de vingt-huit jours (28) après l'expiration de la durée de validité de l'offre.
9. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date d'ouverture des plis.

**Le Directeur Général**